



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 67667

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur le dossier de sûreté nucléaire en France. En effet, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a reclassé dernièrement l'incident survenu le 2 avril 2001 dans la centrale EDF de Dampierre (Loiret) au niveau 2 de l'échelle internationale de gravité des incidents nucléaires, qui en compte sept. C'est le deuxième incident de niveau 2, en cette année 2001. Par ailleurs, il y avait eu pendant l'année 2000, en France, deux incidents de même catégorie (chez EDF) et 173 de niveau 1 dont 134 qui concernaient le parc nucléaire d'EDF. Compte tenu de ces éléments particulièrement inquiétants pour la sécurité et la santé de nos concitoyens, elle lui demande donc de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il entend prendre afin que soit rétabli un niveau de sécurité optimal au sein du parc nucléaire d'EDF.

Texte de la réponse

Le 1er octobre 2001, l'autorité de sûreté nucléaire (ASN) a reclassé au niveau 2 de l'échelle internationale des événements nucléaires (INES) un incident survenu à la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (Loiret) pendant le rechargement en combustible du réacteur 4, en avril 2001 ; cet incident avait conduit au mauvais positionnement de 113 assemblages de combustible et aurait pu, dans une autre configuration, amener à un démarrage de réaction nucléaire pendant le rechargement. L'analyse d'Electricité de France ainsi que l'inspection réalisée sur le site par l'ASN ont permis d'identifier plusieurs dysfonctionnements, notamment en matière d'organisation, ainsi que des insuffisances en matière de contrôle du bon déroulement des opérations de rechargement et en ce qui concerne l'ergonomie des matériels utilisés. Le retour d'expérience tiré de cet incident a montré que ces insuffisances concernaient toutes les centrales nucléaires EDF. Une première série de mesures correctives a été mise en place par EDF sur l'ensemble de ses réacteurs. L'ASN pourra être amenée, après analyse, à imposer à EDF des exigences complémentaires en matière de sûreté des opérations de rechargement de combustible. La recherche et le traitement des incidents sur les réacteurs nucléaires est l'un des moteurs du retour d'expérience, composante fondamentale de l'amélioration de la sûreté nucléaire au quotidien. L'ASN veille à un traitement rigoureux de ces incidents, qui constitue un mécanisme vertueux en matière de culture de sûreté.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67667

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 octobre 2001, page 6026

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 961